



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Objet : **Préavis n° 26/2023**

Concernant une demande de crédit de CHF 610'000.- TTC pour la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 Le Montant.

Dates séance : 22 février 2023 et 09 mai 2023

Présents :

Pour la commission (22.02.23) :

Chloé Barthélémy, Christophe Pidoux, Mathieu Bondallaz, Geoffrey Geissmann, Piero Fonzo

Pour la Municipalité (22.02.23) :

Gérald Girardet, Jean Zucchello

Pour la commission (09.05.23) :

Chloé Barthélémy, Christophe Pidoux, Geoffrey Geissmann, Piero Fonzo

Pour la Municipalité (09.05.23) :

Evelyne Roth, Gérald Girardet, Pascal Colombo, André Darmon

Excusés : Mathieu Bondallaz

La commission relève le travail qui a été fait à ce jour et se félicite que les recommandations qui ont été faites dans son rapport lors de l'octroi du crédit d'étude du préavis 25/2022 ont été largement respectées.

Le budget établi à CHF 610'000.- TTC a été calculé sur la base de soumissions rentrées et peut donc être considéré comme consolidé. La Commission remarque que le niveau de détails des plans mis à disposition des entreprises pour le calcul de leurs prix a été amélioré. Il conviendra d'être attentif à ce que les détails d'exécution (serrurerie, ferblanterie, etc...) correspondent bien à ce qui a été devisé.

La commission insiste à nouveau pour que l'insertion dans le paysage soit soignée, sachant que le projet présente tout le potentiel pour le faire. Elle souhaite que l'ascenseur soit détaché du volume général du bâtiment. Le projet actuel englobe les passerelles dans le volume construit, la commission pense important que les passerelles soient traitées avec légèreté et transparence afin de marquer ce détachement à la façade existante. Le fait de ne pas couvrir et fermer les passerelles représenterait également une économie non-négligeable.

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des bâtiments & urbanisme

Le surcoût engendré sur l'ascenseur par une entrée et sortie à 90 degrés nous semble justifié. En effet l'entrée dans l'ascenseur doit être visible et se trouver du même côté que l'entrée principale du bâtiment sur la façade ouest.

La commission rend à nouveau attentif au fait que les surfaces vitrées importantes peuvent causer des problèmes au niveau des oiseaux qui selon les cas viennent percuter les vitrages. Il existe des prescriptions qui donnent des pistes de résolution.

La commission encourage la municipalité à bien regarder non seulement les prix qui seront proposés en retour de soumission, mais également les contrats d'entretien qui peuvent cacher des surcoûts à terme et recommande de ne pas contracter pour une trop longue durée.

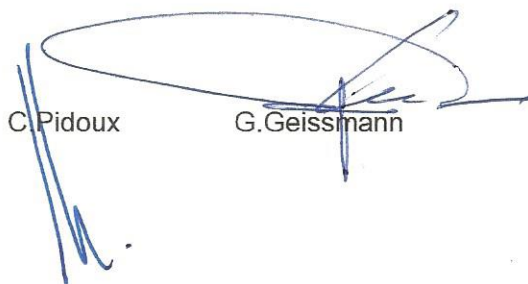
La commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité et pour toutes les précisions utiles à la bonne compréhension du sujet qui ont été apportées.

Au vu de ce qui précède, la Commission des bâtiments et urbanisme recommande au conseil communal d'accepter le préavis municipal No.26/2023 concernant une demande de crédit de CHF 610'000.- TTC pour la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 Le Montant.

Fait à Genolier, 23 mai 2023



P. Fonzo
(rapporteur)



C. Pidoux G. Geissmann

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch